

ser certaines limites. Je crois que les preuves nous ont bien servis. Des accusations sont portées maintenant.

Monsieur le Président, le député serait le premier à nous condamner si nous nous rendions coupables même d'un semblant d'ingérence politique dans une enquête de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a dit qu'il y avait des limites aux choses auxquelles on pouvait répondre. Nous n'en voyons pas s'il s'agit de dire la vérité, et c'est cela que nous voudrions avoir à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

LA SITUATION D'UN MINISTRE ET CELLE D'UN JOURNALISTE—ON PRÉTEND QU'IL Y A CONTRADICTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le journaliste qui a révélé l'existence de la fuite budgétaire a été inculpé. Le ministre des Finances qui n'a pas su protéger le secret du budget et qui a caché au Parlement l'existence d'une deuxième fuite, continue à exercer ses fonctions. Qui plus est, il assiste à une conférence internationale en Europe.

Nous sommes donc devant une situation où un journaliste fait l'objet d'une inculpation criminelle pour avoir exercé son droit constitutionnel à la liberté d'expression, alors que le ministre des Finances nous est présenté comme un héros par le premier ministre et le vice-premier ministre. Comment le gouvernement peut-il justifier cette extraordinaire contradiction? Quand va-t-il enfin être franc avec les Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux voir avec précision où le chef de l'opposition veut réellement en venir lorsqu'il pose cette question.

Mme Copps: La vérité!

Questions orales

M. Mazankowski: Est-il en train de blâmer le ministre des Finances parce que des individus ont fait des choses pour lesquelles ils sont maintenant inculpés de vol et de recel?

M. Gauthier: Essayez de répondre aux questions au lieu d'en poser.

M. Mazankowski: Est-ce cela que le chef de l'opposition est en train de nous dire? Je ne vois pas comment le ministre des Finances pourrait être responsable de cela. Il devrait le savoir.

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne un communiqué de presse publié hier soir à 19 heures sur le papier à en-tête du commissaire de la Gendarmerie royale canadienne.

D'après ce communiqué de presse, cinq personnes ont été officiellement inculpées, et on donne leurs noms. J'ai vérifié moi-même et à 13 h 55, d'après le numéro indiqué dans ce communiqué de presse, la GRC est toujours au palais de justice en train de procéder aux inculpations. On ne donnera pas de renseignements supplémentaires sur ces personnes avant qu'elles ne soient officiellement inculpées.

Je voudrais demander au solliciteur général pourquoi ce communiqué de presse est paru hier soir, des heures avant qu'on ne procède officiellement à des inculpations.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, en fait, je suis informé par le Commissaire de la GRC qu'à la suite des enquêtes et après consultation avec la Couronne du chef de la province d'Ontario, sur les investigations, et après consultation, la GRC a décidé de porter des accusations contre cinq individus et le tout est actuellement devant le tribunal. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire pour le moment. J'ai été informé comme l'honorable député de ces informations qui ont été divulguées hier soir.

• (1430)

[Traduction]

LE MOMENT DE LA PUBLICATION DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je voudrais demander au même ministre, en question supplémentaire, si la publication de ce communiqué de presse avant les faits, qui n'ont peut-être pas encore eu lieu, n'a rien à voir avec le fait que le premier ministre revient à la Chambre demain. . .